

Annexe à la déclaration sous serment lors d'une demande d'exemption de la taxe de vente au détail lors du transfert d'un véhicule automobile entre sociétés, ou entre société et actionnaire**Instructions**

Cette annexe est uniquement requise lorsqu'un acquéreur de véhicule veut demander une exemption de la taxe de vente au détail (TVD) pour le transfert d'un véhicule automobile entre sociétés liées, ou entre société et actionnaire. Une fois remplie, cette annexe doit être jointe au formulaire de **Déclaration sous serment concernant le transfert d'un véhicule d'occasion dans la province de l'Ontario** du ministère des Finances (formulaire n° 1155), et aux autres documents justificatifs énumérés ci-dessous.

Si l'acquéreur du véhicule est admissible à une exemption, tous les documents justificatifs doivent être transmis à ServiceOntario au moment du transfert. Si la TVD est payée au moment du transfert, l'acquéreur du véhicule peut être admissible à un remboursement de la TVD, en tout ou en partie, en soumettant une **Demande de remboursement de la taxe de vente au détail de l'Ontario pour les véhicules automobiles achetés à titre privé** (formulaire n° 1181) au ministère des Finances.

Avant de remplir la présente annexe, veuillez lire la publication du ministère des Finances intitulée: **Renseignements sur la taxe de vente au détail et la taxe de vente harmonisée pour le transfert de véhicules automobiles entre sociétés liées ou entre sociétés et actionnaires** (formulaire n° 9967) sur les conditions d'exemption, les renseignements sur les remboursements, les conditions d'admissibilité et documentation à l'appui.

Section A: Cédant (le vendeur)

Nom légal de la société ou de l'actionnaire

Section B: Acquéreur (l'acheteur)

Nom légal de la société ou de l'actionnaire

Adresse postale de l'acquéreur

Numéro d'unité	Numéro de rue	Nom de rue	Case postale
Ville / Village		Province	Code postal
			Numéro de téléphone

Décrivez le rapport entre **A (vendeur)** et **B (acheteur)**Cette annexe doit être fournie avec **toute** la documentation suivante:

- **Déclaration sous serment concernant le transfert d'un véhicule d'occasion dans la province de l'Ontario** (formulaire n° 1155); et
- une copie du reçu du **vendeur** comme preuve qu'il a payé (8% ou 13%) la **TVD** sur l'achat; et
- une lettre d'un avocat/comptable décrivant le capital déclaré de toutes les catégories et séries d'actions émises par la société, le nombre et la valeur monétaire déclarée des actions dans chaque catégorie et dans chaque série, la propriété des actions immédiatement avant la vente, et le rapport entre les actionnaires.

La TVD doit être payée au moment du transfert à ServiceOntario si:

- le cédant (vendeur) n'a pas payé la TVD sur son achat;
- une société reçoit un véhicule d'un actionnaire (particulier) et que l'actionnaire et les membres de sa famille (c'est-à-dire père, mère, conjoint, grand-père, grand-mère, fils, fille, petit-fils, petite-fille, gendre, belle-fille, beau-père ou belle-mère) détiennent moins de 95% de l'actionnariat de la société. Aux fins de cette exemption, un frère ou une sœur n'est pas un **membre de la famille**;
- un actionnaire (particulier) reçoit un véhicule d'une société et l'actionnaire détient moins de 95% de l'actionnariat;
- le transfert est le résultat d'une fusion, d'une liquidation ou d'une dissolution.

Chaque personne qui fait sciemment une déclaration fautive ou trompeuse dans les présentes est coupable d'une infraction et est passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende, ou d'une peine d'emprisonnement, ou les deux (*Loi sur la taxe de vente au détail*, les paragraphes 32(4) et 32.41). Les renseignements personnels sont recueillis dans ce formulaire en vertu du paragraphe 4.2(8) de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, L.R.O. 1990, C.R.31 (tel que modifié) et peuvent être utilisés pour déterminer l'admissibilité à l'exemption de la taxe de vente au détail. Toutes questions à propos de cette collecte doivent être adressées à: 33, rue King Ouest, CP 623 Oshawa ON L1H 8H7 1-866-668-8297.